

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
=====
SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
=====
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====
BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
=====
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
=====
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
=====
TENDERS OFFICE
=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU
21/09/2026 RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS
CONNEXES ET INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE
A L'HÔPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

EXERCICE : 2026

DEMANDE DE COTATION

SEPTEMBRE 2026



SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION.....	
PIECE N° II- RÈGLEMENT DE LA COTATION	
PIECE N° III – SPECIFICATIONS TECHNIQUES	
PIECE N° IV – CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	
PIECE N° V – CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF	
PIECE N° VI – CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX	
PIECE N° VII - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
PIECE N° VIII – MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES	
PIECE N° IX - MODELES DE FORMULAIRE DES PIECES	
PIECE N° X – CHARTE D'INTEGRITE	
PIECE N° XI – CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.....	
PIECE N° XII – LISTE DES ETABLISSEMENTS ET ORGANISMES FINANCIERS ...	
PIECE N° XIII – PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE
=====

TENDERS OFFICE
=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N ° 029/D13-350 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

EXERCICE 2026

PIECE N° 1 : AVIS DE LA DEMANDE DE COTATION

SEPTEMBRE 2026



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

029/D13-350
AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° 350 /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 27 SEPT 2026
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET L'INSTALLATION D'UNE
RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

1. OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION:

La présente Demande de Cotation a pour objet **la fourniture des équipements connexes et l'installation d'une radiographie mobile** à l'Hôpital Régional Annexe de NANGA EBOKO.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS :

La présente cotation concerne la fourniture et l'installation (le cas échéant) des équipements ci-après :

- ✓ Fourniture, installation et mise en service d'un reprographe de marque Colenta avec film de démarrage ;
- ✓ Fourniture d'un négatoscope ;
- ✓ Fourniture d'une table de travail ;
- ✓ Fourniture d'un tablier plombé avant ;
- ✓ Fourniture d'un cache thyroïde ;
- ✓ Fourniture d'un Laptop approprié pour les commandes de la radio mobile ;
- ✓ Mise en conformité de la salle (travaux d'électricité, réalisation d'une prise de terre de 3 ohms, éclairage et travaux connexes ...) ;
- ✓ Fourniture d'un Régulateur de tension digital de 15 kVA ;
- ✓ Fourniture d'un Onduleur online 1000 VA ;
- ✓ Transformation et mise en conformité d'une salle de magasin en salle de radiologie (radio protection, travaux d'électricité, Installation d'un voyant lumineux et des boutons d'arrêt d'urgence et signalisation, amélioration de l'éclairage, rafraîchissement des murs internes, y compris tous les travaux connexes ;
- ✓ Installation d'une ligne électrique dédiée avec un disjoncteur de tête dans la salle de radio ;
- ✓ Fourniture et installation d'une porte plombée ;
- ✓ Fourniture et installation d'un Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons ;
- ✓ Installation d'un climatiseur de 1,5 CV

3. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais ayant une expérience dans la fourniture du matériel médical.

4. FINANCEMENT:

Les prestations, objet de la présente cotation seront financées par le Plan de Mitigation du MINSANTE - Exercice 2026, ligne d'imputation : 60 40 412 1 33000008 0731 524412.

5. MODE DE SOUMISSION

Les soumissions seront exclusivement faites en ligne.

Bien vouloir consulter la procédure de soumission en ligne en annexe de la présente demande de cotation.

6. TAILLE ET FORMAT DES FICHIERS

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- ✓ 5Mo pour l'Offre Administrative ;
- ✓ 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- ✓ 5Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- ✓ Formats PDF pour les documents textuels ;
- ✓ JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

7. CONSULTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Le Dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du **Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis à l'immeuble de la Santé, à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.
Tél/Fax : 222 22 10 21.

8. ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

La version physique du Dossier peut être obtenue au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21), **dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de Cinquante mille (50 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation.**

9. COÛT PRÉVISIONNEL :

Le coût prévisionnel des prestations prévues au titre de cette demande de cotation est de **Trente-cinq millions (35 000 000) FCFA TTC.**

10. CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances (liste de la pièce 8 de la DDC) timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé délivré par la CDEC, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres dont le montant s'élève à **Trois cent mille (300 000) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.** L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11. REMISE DES OFFRES :

Les Offres devront exclusivement être transmises via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 22/10/26 à 13 heures, heure locale. **Trois copies de sauvegarde** de l'offre enregistré sur clé USB devront être transmises sous pli scellé avec l'indication claire et lisible copie sauvegarde (**ARMP, CIPM et SCAO**) en plus des références de l'Appel d'Offres dans les délais impartis.

NB : Chaque soumissionnaire devra remettre physiquement l'original de la caution de soumission accompagné du récépissé de la CDEC au service des Marchés Publics.

12. RECEVABILITE DES COTATIONS

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement de la DC. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de la DC.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et de la Demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence et ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. OUVERTURE DES PLIS:

L'ouverture des plis (**pièces administratives, offres techniques et financières**) se fera en un temps via la plateforme COLEPS et aura lieu le 22/10/26 par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE, sise à l'immeuble Ex-PSFN situé à proximité du siège de la Croix Rouge camerounaise, **à partir de 14 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants ayant une bonne connaissance du dossier.

14. CRITERES D'EVALUATION :

14.1 Critères éliminatoires

Ils ne feront pas l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a.** de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b.** de l'absence de la caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréée par le Ministère des finances timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé délivré par la CDEC ;
- c.** de l'absence d'agrément du MINSANTE comme distributeur de dispositifs médicaux accompagné d'un certificat de bonnes pratiques (documents en cours de validité) ;
- d.** des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- e.** du non-respect de 80% de critères essentiels (80% renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- f.** de L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- g.** de la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (en gras dans le descriptif de la fourniture) ;
- h.** de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- i.** de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j.** du non-respect du modèle de soumission ;
- k.** de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- l.** de la non-conformité du mode de soumission ;
- m.** de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- n.** de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- o.** de l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme.
- p.** de l'absence de l'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI d'au moins 50% du montant prévisionnel TTC du projet

14.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions de la DDC, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- ii) Référence du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des cinq dernières années (au moins 02 références dans la fourniture des équipements médicaux : copies des Marchés et/ou Lettres commande, 1ère et dernière page + PV de réception) ;
- iii) Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente (l'engagement à assurer le Service Après-Vente, liste des pièces de rechanges et coûts, La liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution avec curriculum vitae daté et signé, et copies certifiées conformes des diplômes avec au moins un ingénieur biomédical bac+3;
- iv) Planning et délai de livraison ;
- v) Attestation d'une garantie d'au moins 12 mois ;

15. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON :

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets de la présente demande de cotation est de **Soixante (60) jours** dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

Les équipements seront livrés à l'**Hôpital Régional Annexe de Nanga Eboko**.

16. ATTRIBUTION :

La Commission de Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. DUREE DE VALIDITE DES COTATIONS

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations **pendant 90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE** sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21) ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

19. DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :

Tout acte de ou par corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748 à l'ARMP (222 20 18 03) et à la CONAC (1517 ou 698 67 56 27).

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Service des Marchés/MINSANTE
- Président de CIPM
- Affichage (pour information)
- Maître d'Ouvrage (pour archivage)



Fait à Yaoundé, le 21 SEPT 2026

Dr. Manouba Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE
=====

TENDERS OFFICE
=====

029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 OF 21 SEPT 2026
**NOTICE OF CONSULTATION FOR A REQUEST FOR A RATING
RELATING TO THE SUPPLY OF RELATED EQUIPMENT AND THE INSTALLATION OF A MOBILE X-
RAY UNIT AT THE NANGA EBOKO REGIONAL ANNEX HOSPITAL**

1. PURPOSE OF THE QUOTATION:

The purpose of this Request for Quotation is the supply of **related equipment and the installation of a mobile X-ray unit at the NANGA EBOKO Regional Annex Hospital.**

2. CONSISTENCY OF THE SERVICES:

This quotation concerns the supply and installation (if applicable) of the following equipment:

- ✓ Supply, installation, and commissioning of a Colenta brand reprographic machine with startup film;
- ✓ Supply of a negatoscope;
- ✓ Supply of a work table;
- ✓ Supply of a lead-lined front panel;
- ✓ Supply of a thyroid cover;
- ✓ Supply of a suitable laptop for mobile radio controls;
- ✓ Bringing the room up to code (electrical work, installation of a 3-ohm ground connection, lighting, and related work);
- ✓ Supply of a 15 kVA digital voltage regulator;
- ✓ Supply of a 1000 VA online UPS;
- ✓ Conversion and compliance upgrade of a shop room into a radiology room (radiation protection, electrical work, installation of a warning light and emergency stop buttons and signage, improved lighting, repainting of internal walls, including all related work);
- ✓ Installation of a dedicated electrical line with a main circuit breaker in the radiology room;
- ✓ Supply and installation of a lead-lined door; • Supply and installation of a chest X-ray unit with a hood;
- ✓ Installation of a 1.5 HP air conditioner

3. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this consultation is open on equal terms to companies under Cameroonian law with experience in the supply of medical equipment.

4. FINANCING:

The benefits, which are the subject of this quotation, will be financed by Mitigation plan of MINSANTE – Fiscal Year 2026, line of allocation: **60 40 412 1 33000008 0731 524412.**

5. SUBMISSION METHOD

Submissions will be made exclusively online.

Please consult the online submission procedure in the appendix to this DC.

6. FILE SIZE AND FORMAT FOR ONLINE SUBMISSION

The maximum sizes of documents which will pass through the platform and constituting the bidder's offer are as follows:

- ✓ 5MB for the Administrative Offer;
- ✓ 15 MB for the Technical Offer;
- ✓ 5MB for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- ✓ PDF formats for text documents;
- ✓ JPEG for images.

The candidate will make sure to use compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

7. CONSULTATION OF THE QUOTE REQUEST FILE

The physical file can be consulted during working hours at the Secretariat of the MINSANTE Public Procurement Service located in the Health building, next to the National Malaria Control Program (PNLP), behind the Cameroonian Red Cross in Yaoundé. Tel/Fax: 222 22 10 21.

8. ACQUISITION OF THE QUOTING REQUEST FILE

The physical version of the File can be obtained at the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE located on the ground floor of the building of the Division of Studies and Projects (DEP) of the Ministry of Public Health located near the Red Cross (Telephone/fax 222 22 10 21), upon publication of this notice, against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum of **Fifty thousand (50,000) FCFA representing the purchase costs of the File Consultation.**

9. PROJECTED COST:

The estimated cost of the services planned under this quotation request is **Thirty-five million (35,000,000) FCFA including tax.**

10. BID BOND

Each bidder must include with their administrative documents a bid security issued by a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance (see list in document 8 of the DDC), stamped, dated, and paid by hand, accompanied by the receipt issued by the CDEC. **The security must be valid for thirty (30) days beyond the original bid validity date and must be amounting to Three hundred thousand (300,000) FCFA.** Failure to include the bid security will result in the outright rejection of the bid. A bid security submitted but unrelated to the tender in question will be considered missing. A bid security presented by a bidder during the bid opening session will be inadmissible.

11. SUBMISSION OF OFFERS:

The Offers must exclusively be transmitted via the COLEPS platform at the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> no later than **22/10/26** to 1 p.m. local time. **Three backup copies of the offer recorded on a USB key** must be submitted in a sealed envelope with the clear and legible indication backup copy (**ARMP, CIPM and SCAO**) in addition to the references of the Invitation to Tender within the specified time limits.

Note: Each bidder must physically submit the original bid bond, accompanied by the CDEC receipt, to the Public Procurement Department.

12. ADMISSIBILITY OF QUOTES

The other required administrative documents must be produced in originals or certified copies by the issuing service, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of

the Call for Tenders. They must be dated less than three (03) months and be valid or have been established after the date of signature of the Call for Tender. Any offer that does not comply with the requirements of this Notice and the Tender Documents will be declared inadmissible. In particular the absence and/or non-compliance of the bid bond issued by a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance.

13. OPENING OF FOLDS

The opening of the bids (administrative documents, technical and financial offers) will be done in one time via the COLEPS platform and will take place on 22/10/26 by the Internal Procurement Commission of MINSANTE, located at the Ex-PSFN building located nearby from the headquarters of the Cameroonian Red Cross, from 2 p.m. local time, in the presence of the bidders or their representatives with good knowledge of the file.

14. EVALUATION CRITERIA:

14.1 Elimination criteria

They will not be rated. Failure to comply with these criteria will result in the bidder's quotation being rejected.

These include:

- a. the non-production within 48 hours after the opening of the bids, of a piece of the administrative file deemed non-compliant or absent other than the bid bond;
- b. the absence of a bid bond issued by a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance, stamped, dated, paid by hand and accompanied by the receipt issued by the CDEC;
- c. the absence of authorization from MINSANTE as a distributor of medical devices accompanied by a certificate of good practice (valid documents);
- d. false declarations, fraudulent maneuvers or falsification of documents;
- e. non-compliance with 80% of essential criteria (80% referring to the qualification threshold for technical offers);
- f. the absence of a sworn declaration of non-abandonment of the performance of a service over the last three years;
- g. non-compliance with the major technical specifications of the supply (in bold in the description of the supply);
- h. the absence of a quantified unit price in the quotation;
- i. the absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, the DQE);
- j. non-compliance of the submission model;
- k. the absence of a prospectus accompanied by the manufacturer's technical data sheets;
- l. non-compliance of the submission method;
- m. the absence of the dated and signed integrity charter;
- n. the absence of the dated and signed declaration of commitment to compliance with environmental and social clauses;
- o. Absence of a backup copy in the event of malfunction of the platform.
- p. Absence of The certificate of financial capacity issued by a bank approved by the MINFI of at least 50% of the estimated amount of the project;

14.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will relate for information purposes only to:

- i) Presentation of the offer (compliance of the composition of the offer with the requirements of the SDC, documents in order and color dividers);
- ii) Reference of the bidder in similar services over the last five years (at least 02 references in the supply of medical equipment: copies of Contracts and/or Order Letters, 1st and last page + PV of receipt);
- iii) Availability of personnel and equipment to provide After-Sales Service (commitment to provide After-Sales Service, list of spare parts and costs, Detailed list of technical

- management and operational staff with curriculum vitae dated and signed, and certified copies of diplomas with at least one bac+3 biomedical engineer;
- iv) Schedule and delivery time;
- v) Certificate of a guarantee of at least 12 months;

15. DELIVERY TIME AND PLACE:

The maximum delivery time provided by the Project Owner for the execution of the services covered by this quotation request is **sixty (60) days from notification of the Service Order for the start of the services**. The equipment will be delivered and install to the NANGA EBOKO Regional Hospital.

16. ATTRIBUTION:

The Internal Procurement Commission will propose to the Project Owner the award of the letter of command to the bidder, having presented an offer meeting the required technical and financial qualification criteria and whose offer is evaluated as the lowest. Including, where applicable, the discounts offered.

17. DURATION OF VALIDITY OF QUOTES

Bidders remain bound by their Quotes for 90 days from the deadline set for submitting the quotes.

18. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information can be obtained during working hours at the Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE located on the ground floor of the building of the Division of Studies and Projects (DEP) of the Ministry of Public Health located near the Cross Red (Telephone/fax 222 22 10 21) or any other means of electronic communication indicated by the Client.

19. PROVISIONS RELATING TO THE FIGHT AGAINST CORRUPTION:

Any act of corruption or fraudulent maneuvers must be reported to MINMAP by SMS or by telephone to the following numbers: 673 205 725/699 370 748, for ARMP (222 20 18 03) and CONAC (1517 or 698 67 56 27).

Copies to:

- MINSANTE/OFFICE ;
- MINMAP;
- MOH;
- ARMP;
- CSPM-CNLS;
- Contract service/MOH;
- Records/Chronos

Done in Yaoundé, 21 SEPT 2026



Dr. Manouba Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

=====

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINSANTE – EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°2 : Règlement de la demande de Cotation

.....

SEPTEMBRE 2026



REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

2.1 - LE DOSSIER DE COTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de cotation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les fournitures objet de la lettre commande, fixe les procédures et stipule les conditions de la demande de cotation.
- 1.2 Le dossier de demande de cotation comprend les documents ci-après :
- (a) Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
 - (b) Pièce n°2 Le règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
 - (c) Pièce n°3 Les Spécifications techniques ou les clauses techniques particulières ;
 - (d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
 - (e) Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
 - (f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
 - (g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
 - (h) Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
 - (i) Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :
 - Le modèle de lettre de soumission ;
 - Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
 - Le modèle de cautionnement définitif ;
 - Le modèle de cautionnement de l'avance de démarrage ;
 - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;
 - (j) Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
 - (k) Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
 - (l) Pièce n°12 le Visa de maturité ou tout autre Justificatif des études préalables
 - (m) Pièce n°13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

14.5 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un trois (03) volumes :

Volume 1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :

- i) Une lettre d'intention de soumissionner datée, timbrée et signée ;
- ii) Attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ;
- iii) L'attestation de conformité fiscale délivrée par l'administration fiscale et datant de moins de trois mois ;
- iv) L'attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- v) L'attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins d'un mois ;



- vi) La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **300 000** francs CFA et d'une durée de validité de **120 jours** établie par *une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie* habilité par le Ministre en charge des Finances du Cameroun pour émettre des cautions dans le cadre des marchés publics accompagné du récépissé de la CDEC;
- vii) L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances du Cameroun ;
- viii) L'accord de groupement notarié ----- spécifiant le mandataire le cas échéant ;
- ix) Le pouvoir de signature, le cas échéant ;
- x) La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) Francs CFA** payable au Trésor Public ;

Volume 2 ou Partie B : comprenant les justificatifs techniques ci-après :

- i) Référence du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des cinq dernières années (au moins 02 références dans la fourniture des équipements) ;
 - Copies des première et dernière page du contrat (marché ou lettre commande) ;
 - PVs de réception définitive ou provisoire, ou l'Attestation de bonne fin ;
 - Autres justificatifs le cas échéant
- ii) Fiches techniques, prospectus et/ou catalogues produits par le fabricant décrivant les spécifications techniques des équipements proposés ;
- iii) Agrément de distributeur des dispositifs médicaux délivré par le MINSANTE accompagné d'un certificat de bonnes pratiques (documents en cours de validité) ;
- iv) Disponibilité du personnel et équipements pour assurer le Service après-vente
 - L'engagement à assurer le Service Après-Vente,
 - Liste des pièces de rechanges avec coûts,
 - La liste détaillée du personnel technique d'encadrement et d'exécution contenant au moins un ingénieur biomédical bac+3 ;
 - Copie certifiée conforme du diplôme datant de moins de trois (03) mois ;
 - Curriculum vitae signé et daté ;
 - Attestation de disponibilité signée et datée ;
- v) Planning et délai de livraison ;
- vi) L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée par le MINFI d'au moins 50% du montant prévisionnel du projet
- vii) Attestation d'une garantie d'au moins 12 mois ;
- viii) La charte d'intégrité ;
- ix) La déclaration d'engagement social et environnemental ;
- x) Les preuves d'acceptation des conditions du marché : CCAP, DF paraphé à toutes les pages, cacheté, daté et signé à la dernière page précédée de la mention « lu et approuvé » ;
- xi) La déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché au cours des trois (03) dernières années.

Volume 3 ou Partie C comprenant les justificatifs financiers ci-après :

- i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- ii) Le bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- iii) Le devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé ;
- iv) Le sous détail des prix Unitaires.

- NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc de manière à faciliter son examen.

Article 4 - Offre

Le soumissionnaire présentera une offre et signera le projet de lettre-commande.

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est le mode **en ligne**

2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 8 - Ouverture des plis par la Commission interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en un seul temps en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 9 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 10 - Attribution de la lettre-commande

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant, les remises proposées.

Article 11 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande,
- d) Le délai de livraison.



Article 12- Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

(b) Est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 13 - Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre-commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION DU MINSANTE – EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°3 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

SEPTEMBRE 2026



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET L'INSTALLATION D'UNE
RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

- DESCRIPTION DES FOURNITURES

N°	Désignation	Descriptifs techniques minimales
1	Reprographe de marque Colenta avec film de démarrage	Reprographe Laser à sec - Haute efficacité - Radiologie Générale et Mammographie - Haut débit : Jusqu'à 100 films/heures. - Format 35x43cm - 26 x 36cm - 25 x 30cm - 20 x 25cm- - Deux (2) tiroirs à film en ligne permettant l'impression de deux formats différentes en même temps - Taille de pixel: 50 µm (508 dpi) - 100 µm (254 dpi) - Gradation d'enregistrement: 14 bits (16383) - Capacité de stockage d'images : 1GB - Réglage de densité: Correction de densité auto - Input: entrée réseau DICOM x 1 seul canal - Alimentation: monophasé 50-60Hz, AC120-240V ±10% - Conditions d'utilisation: T° : 15 - 30°C (59 - 91°F) - Humidité: 15 - 70% rH, sans condensation
2	Négatoscope	□ Négatoscope 1 plage 45 W □ Luminance moyenne ≤ 2000 cd/m2 □ Eclairage moyen ≤ 5000 lux □ Tube fluorescent T8 □ 220 Volts - 50-60Hz. Prise française. □ Dimensions de l'écran : 35,4 x 43,4 cm □ Dimensions extérieures 44 x 56 x 10 cm. Système de fixation pour les radios permettant une pose et une dépose simple. Le négatoscope peut se poser ou se fixer sur un mur.
3	Porte plombée	Âme pleine avec une structure interne en bois massif. Intégration d'une feuille de plomb. Équivalence plomb (Pb) : 2 mm
4	Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons	Potter à usage radiologique autonome monté sur un piétement fixe large et équipé de série d'une grille anti diffusante et d'un bucky auto-centreur. . Pour cassettes et capteurs plans au format maxi 36cmx43cm / épaisseur 16mm . Grille Anti-x 40 lames par cm. Rapport 10:1. Focalisée à 150cm . Grille montée sur lames vibrantes
5	Climatiseur de 1,5 CV	□ Capacité de refroidissement : 12 000 BTU/h (environ 3 500 Watts) □ Puissance électrique consommée : 1 000 W à 1 150 W □ Tension d'alimentation : 220-240 V / 50-60 Hz □ Intensité de courant : Environ 5,5 A à 6 A □ Gaz réfrigérant : R-410A ou R32 (écologique)

N°	Désignation	Descriptifs techniques minimales
6	Tablier plombé avant	Equivalence plomb de : $\geq 0,35\text{mm Pb}$ • Protection avant intégrale • Grandes bandes croisées fermées par Velcro • Fermeture en brassière croisée derrière • Sans manches • Couleur : Bleu • Unisexe • Taille universelle
7	Cache thyroïde	• Le col du cache thyroïde est réglable grâce à la fermeture de Velcro. • Il assure une protection optimale de la zone du cou et du sternum une fois mis avec une blouse. • Il est fait à partir de feuilles de caoutchouc avec une tunique de 5 cm et un diamètre de 9 cm. Équivalent en mine de Plomb : 0,5 mm.
8	Ordinateur portable	▮ Processeur (CPU) : Intel Core i5 / i7 ou équivalent (génération récente) ▮ Mémoire vive (RAM) : 16 Go minimum de type DDR4 ou DDR5 ▮ Stockage : 256 Go ou 512 Go SSD NVMe (résistant aux vibrations par rapport aux disques durs mécaniques). ▮ Écran : 13,3 à 14 pouces tactile, haute luminosité (supérieure à 1000 nits) pour une lisibilité parfaite en plein soleil. ▮ Connectivité et Ports : Ports série RS-232 optionnels ou multiples ports USB, cartes Wi-Fi / Bluetooth sécurisées. ▮ Robustesse et Normes : Certification MIL-STD-810G/H (résistance aux chocs et vibrations) et indice de protection IP65 ou IP66 (étanchéité à la poussière et aux projections d'eau). ▮ Alimentation : Batterie interchangeable à haute autonomie,
9	Régulateur 15kVA	- Redresseur IGBT à 3 niveaux avec correcteur de facteur de puissance - Processeur de type : Digital Signal Processor (DSP) - Ecran tactile 3.5" TFT - Bypass statique automatique - Double alimentation - Bypass manuel interne - Protection interne contre les retours de tension - compartiment interne pour les batteries
10	Onduleur 1000 VA	Puissance nominale : 1000 VA / 600W à 800W selon les modèles (Line-Interactive ou On-Line). Tension d'entrée : 220V / 230V / 240V (plage de tolérance élargie en cas de variations). Tension de sortie : 230V en mode secteur et mode batterie (signal sinusoïdal ou pseudo-sinusoïdal). Batterie : Plomb-acide scellée sans entretien, autonomie de 3 à 10 minutes selon la charge connectée. Temps de transfert : 2 à 6 millisecondes typiquement en mode Line-Interactive. Connectique : Prises de sortie IEC (CEI) ou Schuko standard.

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU ____

**RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 – EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°4 : CADRE DU BPU

SEPTEMBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HOPITAL REGIONAL
ANNEXE DE NANGA EBOKO.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

4- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
1	Fourniture, installation et mise en service d'un reprographe de marque Colenta avec film de démarrage ;		
2	Fourniture d'un négatoscope ;		
3	Fourniture d'une table de travail ;		
4	Fourniture d'un tablier plombé avant ;		
5	Fourniture d'un cache thyroïde ;		
6	Fourniture d'un Laptop approprié pour les commandes de la radio mobile ;		
7	Mise en conformité de la salle (travaux d'électricité, réalisation d'une prise de terre de 3 ohms, éclairage et travaux connexes ...) ;		
8	Fourniture d'un Régulateur de tension digital de 15 kVA ;		
9	Fourniture d'un Onduleur online 1000 VA ;		
10	Transformation et mise en conformité d'une salle de magasin en salle de radiologie (radio protection, travaux d'électricité, Installation d'un voyant lumineux et des boutons d'arrêt d'urgence et signalisation, amélioration de l'éclairage, rafraîchissement des murs internes, y		



N°	Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
	compris tous les travaux connexes ;		
11	Installation d'une ligne électrique dédiée avec un disjoncteur de tête dans la salle de radio ;		
12	Fourniture et installation d'une porte plombée ;		
13	Fourniture et installation d'un Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons ;		
14	Installation d'un climatiseur de 1,5 CV		

NB : Chaque coût reflète la fourniture et la pose (main d'œuvre) de chaque élément fourni

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°5 : CADRE DU DQE

SEPTEMBRE 2026



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____ RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

5- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix (FCFA)	Total
Partie non taxable					
1	Fourniture, installation et mise en service d'un reprographe de marque Colenta avec film de démarrage ;				
2	Fourniture d'un négatoscope ;				
3	Fourniture d'une table de travail ;				
4	Fourniture d'un tablier plombé avant ;				
5	Fourniture d'un cache thyroïde ;				
6	Fourniture et installation d'un Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons ;				
Partie taxable					
7	Fourniture d'un Laptop approprié pour les commandes de la radio mobile ;				
8	Mise en conformité de la salle (travaux d'électricité, réalisation d'une prise de terre de 3 ohms, éclairage et travaux connexes ...) ;				
9	Fourniture d'un Régulateur de tension digital de 15 kVA ;				
10	Fourniture d'un Onduleur online 1000 VA ;				
11	Transformation et mise en conformité d'une salle de magasin en salle de radiologie (radio protection, travaux d'électricité, Installation d'un voyant lumineux et des boutons d'arrêt d'urgence et signalisation, amélioration de l'éclairage, rafraîchissement des murs internes, y compris tous les travaux connexes ;				
12	Installation d'une ligne électrique dédiée avec un disjoncteur de tête dans la salle de radio ;				
13	Fourniture et installation d'une porte plombée ;				
14	Installation d'un climatiseur de 1,5 CV				

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix (FCFA)	Total
Partie non taxable					
			Total H.TVA		
			T.V.A (19.25 %) partie taxable		
			I.R (2.2 ou 5.5 %)		
			Total TTC		
			Net à Percevoir		



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°6 : CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

SEPTEMBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HOPITAL REGIONAL
ANNEXE DE NANGA EBOKO**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

6- CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

Désignation	Prix d'achat (A)	Transport international et local (B)	Coût commande (A+B)=C	Frais de livraison + installation +formation (D)	Prix unitaire HTVA (C+D)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°7 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

SEPTEMBRE 2026

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE
=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT
=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE
=====

TENDERS OFFICE
=====

**LETTRE-COMMANDE N° _____ / LC/MINSANTE/CIPM/2026 PASSEE
AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION
N° _____ / DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU _____ RELATIVE A LA FOURNITURE
DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE
MOBILE A L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE :

N° Contribuable :

Registre de Commerce N° :

Compte Bancaire :

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS
CONNEXES ET INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE**

LIEU DE LIVRAISON : Hôpital Régional Annexe de Nanga Eboko

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2.2 ou 5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : SOIXANTE (60) JOURS

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____



TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article. 1 : Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande a pour objet la fourniture des équipements connexes et l'installation d'une radiographie mobile à l'Hôpital Régional Annexe de Nanga Eboko.

Article. 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande est passée suivant la Demande de Cotation N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2026 du ____.

Article.3 : Définitions, Attributions et Nantissement

3.1. Définitions et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : le **Chef de Division des Études et des Projets** ;
- L'Ingénieur de la Lettre-commande est : le **Sous-Directeur de la Technologie Sanitaire** ;
- Le Cocontractant de l'Administration est : _____, BP : _____, TEL. : _____.

3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de la liquidation et de l'ordonnancement est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- L'autorité chargée du paiement est le **Payeur Spécialisé du Trésor auprès du Ministère de la Santé Publique et du Minjustice** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est : le **Chef de Service de la Lettre-Commande**.

Article.4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements et ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande.

Article.5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires au Descriptif Technique des fournitures ci-dessus cités ;
- Le détail estimatif ;
- Le bordereau descriptif et quantitatif ;
- Le prospectus technique de la fourniture ;
- Le cahier des Clauses administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007.

Article.6 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- La Loi n°2018/011 du 11 Août 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publique au Cameroun ;
- La Loi n°2018/012 du 11 Août 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

- La Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers, modifié et complété par le Décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
- Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Le Décret n° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
- Le Décret n°2013/159 du 15 Mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des finances publiques
- Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
- L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007, mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicables aux marchés publics ;
- L'Arrêté n°333/A/MINMAP/CAB du 27 décembre 2024 fixant le calendrier de migration vers la passation exclusive des marchés publics par voie électronique ;
- La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- La Circulaire n°00007/LC/MINMAP du 20 mars 2024 portant instruction relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;
- La Circulaire n°000014/LC/MINMAP du 23 AOÛT 2025 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- La Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- La Lettre-Circulaire n°000003/LC/PRC/MINMAP/CAB du 17 mars 2026 relative à la mobilisation par les Entreprises de leur Capacité Financière dans le cadre des Marchés Publics ;
- La Lettre n°000004/L/MINMAP/CAB du 29 AOÛT 2022 relative à la prise en compte des rabais consentis par les soumissionnaires ;
- La Décision n° 000116/CAB/MINMAP du 15 mars 2024 portant désignation de présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès certains Départements Ministériels ;
- Les textes régissant les corps de métiers ;
- Les normes techniques en vigueur au Cameroun ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

Article. 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes :



a. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au **Chef de Service de la Lettre-Commande** et à l'**Ingénieur** le cas échéant.

b. dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement notifiées à l'adresse : _____ domiciliée à _____, **BP : _____, TEL. : _____** ou à défaut à la Mairie de Yaoundé 2 dont relèvent les prestations.

7.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

Article.8 : Ordres de service

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le **Chef de Service de la Lettre-commande**.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service de la Lettre-commande avec copie au MINMAP**.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de Service de la Lettre-Commande** et notifiés par l'**Ingénieur avec copie au MINMAP**.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service de la Lettre-commande** avec copie au **MINMAP avec copie au MINMAP**.

8.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article.9 : Consistance des prestations

9.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service.

9.2. La consistance des prestations à fournir comprend : **la livraison, l'installation ainsi que la formation à l'utilisation du matériel.**

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article.10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC de la présente Lettre-Commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.2. Cautionnement de garantie

Une retenue de garantie de **dix pour cent (10%)** sera opérée sur le montant TTC de la présente Lettre-Commande. La somme correspondante sera payée ou la caution en tenant lieu libérée, à la réception définitive des prestations.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.3. Cautionnement d'avance de démarrage

Non applicable.

Article.11 : Montant de la Lettre-commande

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2,2 ou 5,5%)		
MONTANT TTC		
NET A PAYER		

Article.12 : Lieu et mode de paiement

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, au vu des pièces justificatives réglementaires, sur le **Compte Bancaire** N _____ ouvert dans les livres de _____

Article. 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables

Article.14 : Formules de révision des prix

Non Applicable.

Article.15 : Formules d'actualisation des prix

Non Applicable.

Article. 16 : Avance de démarrage

Non Applicable.

Article.17 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 166 du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article.18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a.Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b.Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

Article.19 : Régime fiscal et douanier

La présente Lettre-commande est soumise aux lois et règlements en vigueur au Cameroun.

Article.20 : Timbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Article.21 : Paiement



Le paiement de la présente Lettre-commande se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article.22 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article.23 : Lieu et délai de livraison

23.1. Le lieu de livraison est : **Hôpital Régional Annexe de Nanga Eboko.**

23.2. Le délai de livraison des prestations objet de la présente Lettre-commande est **Soixante (60) jours.**

23.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

Article.24 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

Article. 25 : Transport et Assurance

25.1 Emballage pour le transport :

Le Cocontractant de l'Administration doit prendre toutes les dispositions pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant de l'Administration doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

25.2 Assurance :

Les risques de toute nature pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant de l'Administration.

Article. 26 : Essai et services connexes

Opération de mise en œuvre

D'une manière générale, les matériels seront approvisionnés et mis en ordre de marche dans le local où ils sont livrés. Cet approvisionnement et cette installation sont entièrement à la charge et sous l'entière responsabilité du Cocontractant de l'Administration. Seront donc prévus dans l'exécution des prestations, outre la livraison sur site :

- a) les essais et la mise en service des fournitures : ils seront constatés par un procès-verbal dressé contradictoirement entre les parties ;
- b) la mise à disposition, sur place d'un technicien capable de donner aux utilisateurs et aux personnels de maintenance, au moment de la prise de possession de la fourniture, les explications nécessaires à son bon fonctionnement et à son entretien ;
- c) la fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;
- d) la fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;
- e) les accessoires prévus en diversité et nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.

Documentation technique

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles) le cas échéant ;
- la documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- le certificat de garantie du fabricant.

Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais.

L'un des exemplaires est destiné au service de maintenance du Ministère de la Santé Publique, l'autre sera sur site.

Formation du personnel

Le Cocontractant devra assurer la formation :

- du personnel utilisateur du matériel, afin que ce dernier soit capable d'utiliser correctement et complètement le matériel ;
- du personnel technique de maintenance, cela afin que ce dernier puisse effectuer correctement les opérations préventives et déceler les causes de pannes ou de mauvais fonctionnement.

Cette formation sera assurée à une date et en un lieu arrêté d'un commun accord entre les parties.

CHAPITRE IV : RECEPTION

Article.27 : Documents à fournir avant la réception

- Bordereau de la livraison ;
- Copie de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant les fournitures, indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Bordereau de livraison ;

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

Article.28 : Réception des fournitures

La réception sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Les opérations de réception comprendront des vérifications quantitatives et qualitatives.

Ces opérations se dérouleront en présence du Cocontractant, d'une part, et de la commission de réception éventuellement assistée des futurs utilisateurs ou de toute personne expressément désignée par le Maître d'Ouvrage, d'autre part.

Le Cocontractant de l'Administration devra avertir le Maître d'Ouvrage dans les meilleurs délais de la date de livraison des fournitures.

Dans les dix (10) jours qui suivent, le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception provisoire et communiquera cette date à tous les intervenants.

Article.29 : Composition de la commission de réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception.

La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant
- **Rapporteur** : l'Ingénieur de la Lettre-Commande
- **Observateur** : Représentant du Ministère des Marchés Publics
- **Membres**
 - Le Chef Service de la Lettre-Commande ;
 - Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE ;
 - Le Directeur de l'Hôpital Régional Annexe de Nanga-Eboko ;



- **Invité** : Le Cocontractant.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Il faudra prévoir une pré réception sur le lieu d'acquisition, afin d'apprécier la qualité des fournitures.

La réception provisoire fera l'objet d'un Procès-Verbal de réception signé sur le champ par au moins deux tiers (2/3) des membres de la Commission et par le Cocontractant.

Le procès-verbal de réception précise ou fixe la date d'achèvement de la livraison.

Article 30 : Délais de garantie

Le Cocontractant de l'Administration garantit que toutes les fournitures livrées en exécution de la présente Lettre commande sont neuves, n'ont jamais été utilisées. Le Cocontractant de l'Administration garantit en outre que les fournitures livrées en exécution de la Lettre commande n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant de l'Administration, survenant pendant l'utilisation normale des matériels livrés dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

30.1 : La durée de garantie est de 12 mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

30.2 : Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie

Le Maître d'Ouvrage notifiera rapidement au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être une panne consécutive ou non, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d'Ouvrage. Le délai d'intervention durant la période de garantie ne pourra pas excéder cinq (05) jours ouvrables.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

- Prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de la notification de la panne ;
- Renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

Article 31 : Réception définitive

31.1 Modalités de la réception définitive

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de **dix (10) jours** à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission de réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire.

31.2 Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement

respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par les membres de ladite Commission.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article. 32 : Résiliation de la Lettre-Commande

La Lettre-commande peut être résiliée comme prévu dans le code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du Cocontractant de l'Administration.

Article. 33 : Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour, suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

Article. 34 : Différend

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les Tribunaux compétents de Yaoundé.

Article. 35 : Édition et diffusion de la présente Lettre-Commande

Vingt (20) exemplaires de la présente Lettre-Commande seront édités et diffusés par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration pour souscription.

Article. 36 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande :

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration.



TITRE II : DESCRIPTIF TECHNIQUE DES FOURNITURES

N°	Désignation	Descriptifs techniques minimales
1	Reprographe de marque Colenta avec film de démarrage	Reprographe Laser à sec - Haute efficacité - Radiologie Générale et Mammographie - Haut débit : Jusqu'à 100 films/heures. - Format 35x43cm - 26 x 36cm - 25 x 30cm - 20 x 25cm- - Deux (2) tiroirs à film en ligne permettant l'impression de deux formats différentes en même temps - Taille de pixel: 50 µm (508 dpi) - 100 µm (254 dpi) - Gradation d'enregistrement: 14 bits (16383) - Capacité de stockage d'images : 1GB - Réglage de densité: Correction de densité auto - Input: entrée réseau DICOM x 1 seul canal - Alimentation: monophasé 50-60Hz, AC120-240V ±10% - Conditions d'utilisation: T° : 15 - 30°C (59 - 91°F) - Humidité: 15 - 70% rH, sans condensation
2	Négatoscope	☐ Négatoscope 1 plage 45 W ☐ Luminance moyenne ≤ 2000 cd/m2 ☐ Eclairage moyen ≤ 5000 lux ☐ Tube fluorescent T8 ☐ 220 Volts - 50-60Hz. Prise française. ☐ Dimensions de l'écran : 35,4 x 43,4 cm ☐ Dimensions extérieures 44 x 56 x 10 cm. Système de fixation pour les radios permettant une pose et une dépose simple. Le négatoscope peut se poser ou se fixer sur un mur.
3	Porte plombée	Âme pleine avec une structure interne en bois massif. Intégration d'une feuille de plomb. Équivalence plomb (Pb) : 2 mm
4	Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons	Poter à usage radiologique autonome monté sur un piètement fixe large et équipé de série d'une grille anti diffusante et d'un bucky auto-centreur. . Pour cassettes et capteurs plans au format maxi 36cmx43cm / épaisseur 16mm . Grille Anti-x 40 lames par cm. Rapport 10:1. Focalisée à 150cm . Grille montée sur lames vibrantes
5	Climatiseur de 1,5 CV	☐ Capacité de refroidissement : 12 000 BTU/h (environ 3 500 Watts) ☐ Puissance électrique consommée : 1 000 W à 1 150 W ☐ Tension d'alimentation : 220-240 V / 50-60 Hz ☐ Intensité de courant : Environ 5,5 A à 6 A ☐ Gaz réfrigérant : R-410A ou R32 (écologique)
6	Tablier plombé avant	Equivalence plomb de : ≥0,35mm Pb • Protection avant intégrale • Grandes bandes croisées fermées par Velcro • Fermeture en brassière croisée derrière • Sans manches • Couleur : Bleu • Unisexe • Taille universelle

7	Cache thyroïde	- Le col du cache thyroïde est réglable grâce à la fermeture de Velcro. - Il assure une protection optimale de la zone du cou et du sternum une fois mis avec une blouse. - Il est fait à partir de feuilles de caoutchouc avec une tunique de 5 cm et un diamètre de 9 cm. Équivalent en mine de Plomb : 0,5 mm.
8	Ordinateur portable	- Processeur (CPU) : Intel Core i5 / i7 ou équivalent (génération récente) - Mémoire vive (RAM) : 16 Go minimum de type DDR4 ou DDR5 - Stockage : 256 Go ou 512 Go SSD NVMe (résistant aux vibrations par rapport aux disques durs mécaniques). - Écran : 13,3 à 14 pouces tactile, haute luminosité (supérieure à 1000 nits) pour une lisibilité parfaite en plein soleil. - Connectivité et Ports : Ports série RS-232 optionnels ou multiples ports USB, cartes Wi-Fi / Bluetooth sécurisées. - Robustesse et Normes : Certification MIL-STD-810G/H (résistance aux chocs et vibrations) et indice de protection IP65 ou IP66 (étanchéité à la poussière et aux projections d'eau). - Alimentation : Batterie interchangeable à haute autonomie,
9	Régulateur 15kVA	- Redresseur IGBT à 3 niveaux avec correcteur de facteur de puissance - Processeur de type : Digital Signal Processor (DSP) - Ecran tactile 3.5" TFT - Bypass statique automatique - Double alimentation - Bypass manuel interne - Protection interne contre les retours de tension - compartiment interne pour les batteries
10	Onduleur 1000 VA	Puissance nominale : 1000 VA / 600W à 800W selon les modèles (Line-Interactive ou On-Line). Tension d'entrée : 220V / 230V / 240V (plage de tolérance élargie en cas de variations). Tension de sortie : 230V en mode secteur et mode batterie (signal sinusoïdal ou pseudo-sinusoïdal). Batterie : Plomb-acide scellée sans entretien, autonomie de 3 à 10 minutes selon la charge connectée. Temps de transfert : 2 à 6 millisecondes typiquement en mode Line-Interactive. Connectique : Prises de sortie IEC (CEI) ou Schuko standard.



TITRE III : BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
1	Fourniture, installation et mise en service d'un reprographe de marque Colenta avec film de démarrage ;		
2	Fourniture d'un négatoscope ;		
3	Fourniture d'une table de travail ;		
4	Fourniture d'un tablier plombé avant ;		
5	Fourniture d'un cache thyroïde ;		
6	Fourniture d'un Laptop approprié pour les commandes de la radio mobile ;		
7	Mise en conformité de la salle (travaux d'électricité, réalisation d'une prise de terre de 3 ohms, éclairage et travaux connexes ...) ;		
8	Fourniture d'un Régulateur de tension digital de 15 kVA ;		
9	Fourniture d'un Onduleur online 1000 VA ;		
10	Transformation et mise en conformité d'une salle de magasin en salle de radiologie (radio protection, travaux d'électricité, Installation d'un voyant lumineux et des boutons d'arrêt d'urgence et signalisation, amélioration de l'éclairage, rafraîchissement des murs internes, y compris tous les travaux connexes ;		
11	Installation d'une ligne électrique dédiée avec un disjoncteur de tête dans la salle de radio ;		
12	Fourniture et installation d'une porte		

N°	Désignation	Prix Unitaire en chiffres HTVA	Prix Unitaire en lettres HTVA
	plombée ;		
13	Fourniture et installation d'un Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons ;		
14	Installation d'un climatiseur de 1,5 CV		



TITRE IV : DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix (FCFA)	Total
Partie non taxable					
1	Fourniture, installation et mise en service d'un reprographe de marque Colenta avec film de démarrage ;				
2	Fourniture d'un négatoscope ;				
3	Fourniture d'une table de travail ;				
4	Fourniture d'un tablier plombé avant ;				
5	Fourniture d'un cache thyroïde ;				
6	Fourniture et installation d'un Poter avec porte caquette pour radiologie des poumons ;				
Partie taxable					
7	Fourniture d'un Laptop approprié pour les commandes de la radio mobile ;				
8	Mise en conformité de la salle (travaux d'électricité, réalisation d'une prise de terre de 3 ohms, éclairage et travaux connexes ...) ;				
9	Fourniture d'un Régulateur de tension digital de 15 kVA ;				
10	Fourniture d'un Onduleur online 1000 VA ;				
11	Transformation et mise en conformité d'une salle de magasin en salle de radiologie (radio protection, travaux d'électricité, Installation d'un voyant lumineux et des boutons d'arrêt d'urgence et signalisation, amélioration de l'éclairage, rafraîchissement des murs internes, y compris tous les travaux connexes ;				
12	Installation d'une ligne électrique dédiée avec un disjoncteur de tête dans la salle de radio ;				
13	Fourniture et installation d'une porte plombée ;				
14	Installation d'un climatiseur de 1,5 CV				
Total H.TVA					
T.V.A (19.25 %) partie taxable					
I.R (2.2 ou 5.5 %)					
Total TTC					
Net à Percevoir					

PAGE __ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
 N° ____ /LC/MINSANTE/CIPM/2026 DU ____ PASSEE AVEC ____ APRES
 DEMANDE DE COTATION N° ____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU ____ RELATIVE A LA
 FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET L'INSTALLATION D'UNE
 RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

TITULAIRE :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
 INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE
 NANGA EBOKO

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES (FCFA)	EN LETTRES (FCFA)
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (2.2 ou 5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : SOIXANTE (60) JOURS

LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE _____

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TENDERS OFFICE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU MINSANTE - EXERCICE 2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

**PIECE N°8 : MODELE DE TABLEAU COMPARATIF DES
OFFRES**

SEPTEMBRE 2026

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION N° _____ /DC/MINSANTE/CIPM/2026 du _____
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL REGIONAL
ANNEXE DE NANGA EBOKO

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES _____

3.5 - TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								

Membres de la Commission d'Analyse des Offres

NOMS	FONCTION	SIGNATURE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
=====

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

=====

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

=====



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

=====

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

=====

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

=====

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

=====

TENDERS OFFICE

=====

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

**RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE
2026**

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N°9 : MODELE DE PIECES A UTILISER

SEPTEMBRE 2026

Annexe n°1 : Modèle de soumission

Je, soussigné _____ [indiquer le nom et la qualité du signataire] représentant la
société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ _____ dont le siège social est à
_____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel
d'Offres y compris les additifs N° _____ [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumetts et m'engage à livrer les fournitures conformément au dossier d'Appel d'Offres Restreint, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à

- _____ [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

_____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à livrer les fournitures dans un délai de _____ mois
 - M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours] à compter de la date limite de remise des offres.
- Les rabais offerts et les modalités d'application des dits rabais sont les suivants:

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature de _____
en qualité de _____
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de⁽⁹⁾ _____

⁽⁸⁾ Supprimer la mention inutile

⁽⁹⁾ Annexer la lettre de pouvoirs



Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Organisme financier:

Référence de la Caution: N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que le Fournisseur....., ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée «l'offre» et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée «l'organisme financier», déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de sou- mission ;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité:

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À le
[Signature de la banque]

NB : Ce cautionnement doit être acquitté à la main par l'organisme financier

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif

Organisme financier:

Référence de la Caution: N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que..... [nom et adresse du fournisseur],
ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser
[indiquer la nature des fournitures ou prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,..... [nom et adresse de l'organisme financier], représentée par.....
[noms des signataires],

ci-dessous désignée «l'organisme financier», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

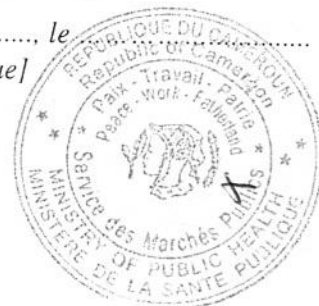
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À, le
[Signature de la banque]



Annexe n°4 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Organisme financier:

Référence de la Caution: N°

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué »

Nous soussignés (organisme financier, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : [le titulaire], au profit de Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître d'Ouvrage] («le bénéficiaire»)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance [quarante (40)%] du montant Toutes Taxes Comprises du Marché n°, payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit: francs CFA.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[Signature de la banque]

Annexe n°5 : Modèle de caution de retenue de garantie

Organisme financier:

Référence de la Caution: N°.....

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué »

Attendu que [nom et adresse du fournisseur],
Ci-dessous désigné «le Fournisseur», s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous,..... [nom et adresse de la banque], représentée par
..... [noms des signataires], et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché.⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif des a demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, par venue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

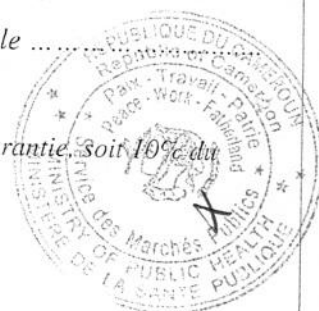
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

À le

[Signature de la banque]

⁽¹⁰⁾ Cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie soit 10% du marché.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION
N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

**RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

**FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE
2026**

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N° 10 : CHARTE D'INTEGRITE

SEPTEMBRE 2026

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION :

Le « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

« Maître d'Ouvrage »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;

1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.3) avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;

1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;

2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage/Maître

d'Ouvrage Délégué impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;



- 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;
- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué pour effectuer la supervision où le contrôle des prestations dans le cadre du Marché.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution de la lettre commande :
- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
- 5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage/Maitre d'Ouvrage Délégué à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de :

En date du



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

**N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026
RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE
2026

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

**PIECE N° 11 : DECLARATION D'ENGAGEMENT SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL**

SEPTEMBRE 2026

INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION :

Le « SOUMISSIONNAIRE »
A
MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
« Maître d'Ouvrage »

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Ministre de la Santé Publique. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Ministre de la Santé Publique, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de :

En date du



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

**RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE*

**FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE
2026**

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

**PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENT BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AGREES PAR LE MINFI**

SEPTEMBRE 2026

Les Organismes financiers de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

A. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE;
2. **BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)** BP 34 692 YAOUNDE;
3. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA ;
4. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
5. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
6. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA ;
7. **CITIBANK CAMEROON (Citibank CAMEROON)** BP 4571 DOUALA;
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA;
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA ;
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA;
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)** BP 300 DOUALA ;
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA;
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA;
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA;
16. **CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)** BP 6578 YAOUNDE ;
17. **REGIONAL BANK**, BP 30 145 YAOUNDE;
18. **ACCES BANK**, BP DOUALA;
19. **EQUATORIAL GUINEA BANK**

B. COMPAGNIES D'ASSURANCES

20. **ACTIVA ASSURANCES**, BP 12 970 DOUALA ;
21. **AREA ASSURANCES S.A**, BP 15584 DOUALA ;
22. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A**; BP 3073 DOUALA ;
23. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA ;
24. **CPA S.A**, B.P 54 DOUALA ;
25. **LD ASSURANCE S.A**, BP 2854 DOUALA;
26. **AFRI INSURANCE S.A**, BP 5373 DOUALA ;
27. **NSIA ASSURANCES S.A**, BP 2759 DOUALA ;
28. **PRO ASSUR S.A**, BP 5963 DOUALA.
29. **BELIFE INSURANCE GENERAL S.A**, BP 2328 DOUALA;
30. **ROYAL ONYX INSURANCE CIE**, BP 12 230 DOUALA ;
31. **SAAR S.A**, BP 1011 DOUALA ;
32. **SANLAM ALLIANZ ASSURANCES CAMEROUN S.A**, BP 12 125 DOUALA ;
33. **ZENITHE INSURANCE S.A**, BP 1540 DOUALA ;



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 029/D13-350/DC/MINSANTE/CIPM/2026 DU 21/09/2026

**RELATIVE A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS CONNEXES ET
L'INSTALLATION D'UNE RADIOGRAPHIE MOBILE A L'HÔPITAL
REGIONAL ANNEXE DE NANGA EBOKO**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

**FINANCEMENT : PLAN DE MITIGATION MINSANTE 2026 - EXERCICE
2026**

IMPUTATION : 60 40 412 1 33000008 0731 524412

PIECE N° 13 : PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

SEPTEMBRE 2026



LA PROCEDURE DE SOUMISSION EN LIGNE

Pour soumissionner en ligne, le prestataire doit suivre les quatre étapes ci-après :

Étape 1 : Enregistrement de l'Entreprise dans la plateforme COLEPS

- Se connecter à COLEPS à partir de l'adresse <https://www.marchespublics.cm> ou <https://www.publicscontrats.cm> ;
- Aller dans l'onglet « *Enregistrement des soumissionnaires* » et renseigner minutieusement le formulaire de demande ;
- Imprimer le formulaire de demande renseigné et généré par le système ;
- Faire signer le formulaire de demande par le Chef de Structure et y apposer le cachet de l'entreprise ;
- Déposer le formulaire dûment renseigné et formalisé au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Photocopie d'une Attestation de Non Faillite (datant de moins de 3 mois) ;
 - ii) Photocopie du Registre de Commerce ;
 - iii) Photocopie de la Domiciliation Bancaire ;
 - iv) Photocopie de l'Attestation de Conformité Fiscale (datant de moins de 3 mois).

Étape 2 : Acquisition du Certificat Électronique

- Retirer le formulaire de Demande de Certificat disponible au MINMAP ou le télécharger sur le site de l'ANTIC à l'adresse <http://www.camgovca.cm> dans la rubrique « *Demande de Certificats (Entreprise)* » ;
- Remplir le formulaire et le déposer au MINMAP accompagné des pièces suivantes :
 - i) Reçu de paiement des frais d'acquisition de Certificat Électronique d'un montant de 50.000 FCFA à verser dans le compte de l'ANTIC auprès de SCB Cameroun sous le numéro 10002 00031 12493593150 94 ;
 - ii) Une Photocopie de la CNI du demandeur du certificat.
- S'enrôler auprès de l'opérateur MINMAP et récupérer le récépissé de demande de Certificat ;
- Se connecter à l'adresse <http://www.camgovca.cm/fr/operations-certificats.html> et télécharger dans un support amovible (vierge) le Certificat Électronique à partir des informations (Numéro de référence et Code d'autorisation) contenues dans le récépissé

(Bien conserver le mot de passe pour les connexions à COLEPS).

